



Vaccination : Les salariés du transport maritime, du transport aérien, du transport routier et urbain de voyageurs doivent aussi être prioritaires !

Alors que la France comme tous les autres pays applique 50 nuances de confinement, les déplacements nationaux et internationaux se poursuivent. La vie sociale et économique, même ralenti, ne peut se faire sans les transports.

Les bus, les taxis, les camions, les ambulances, les navires, les avions ne se sont jamais arrêtés. Et pour réaliser ces déplacements, il y a forcément des travailleurs en première ligne !

Ils restent indispensables ! Ils sont pour autant toujours considérés comme de la chair à canon !

Ces salariés peuvent être enfermés dans des lieux clos pendant plusieurs heures parfois avec 500 passagers ! Ils peuvent voir défiler face à eux des milliers de passagers en une journée. Ils sont directement confrontés au risque de contamination alors qu'il y a une recrudescence de l'épidémie.

En effet, quelle que soit la circulation intérieure de l'air, ces modes de transport impliquent une concentration de population dans un lieu clos, une circulation de passagers et un respect aléatoire des gestes barrières et des distanciations.

Plus la vaccination sera effective, plus le trafic a vocation à augmenter. Le 26 mars dernier, les cinq agences de l'ONU : l'OMS, l'OIT, OACI, OMI et l'OIM¹ ont recommandé que les salariés de certains modes de transports soient prioritaires pour l'accès au vaccin. A ce jour, alors que ces travailleurs des transports sont donc de plus en plus exposés, ils ne sont toujours pas classés par le gouvernement dans la liste des publics prioritaires pour être vaccinés.

La FEETS-FO et FO Transports et Logistique UNCP n'acceptent pas cette situation. Elles revendentiquent donc que tous travailleurs exposés qui œuvrent dans ces secteurs d'activité et qui le souhaitent, puissent bénéficier d'une priorité de vaccination avec le vaccin garantissant la protection optimale.

Les salariés exposés des transports maritime, aérien, routier et urbain de voyageurs, sur la base du volontariat, doivent avoir le droit d'être vacciné prioritairement !

Paris, le 30/03/21

Patrice CLOS, Secrétaire général FO UNCP Transports et Logistique, tél. 06 07 56 96 53

Zainil NIZARALY, Secrétaire général FO Équipement Environnement Transports Services, tél. 07 84 26 73 06

¹ Organisation Mondiale de la Santé, Organisation Internationale du Travail, Organisation de l'Aviation Civile Internationale, Organisation Maritime Internationale, Organisation Internationale Maritime